



Solutions contre les risques politiques et de paiement pour les projets d'énergie renouvelable

ATIDI est l'assureur multilatéral du commerce et des investissements en Afrique. Nous soutenons le commerce et les investissements en proposant des solutions de risque complètes, telles que l'assurance-crédit et l'assurance risque politique.

Doté d'un mandat commercial et développemental, nous aspirons à améliorer la perception du risque en Afrique et attirer des investissements afin de soutenir les Etats et le secteur privé.

Nous sommes l'assureur le mieux noté en Afrique, avec une notation A/Stable (S&P) et A2/Stable (Moody's). Cela accentue la valeur de nos polices auprès des institutions financières et peut vous aider à accéder à des financements à meilleurs taux.

Dans le secteur de l'énergie, nous assurons les risques politiques et le risque de non-paiement par les contreparties souveraines, publiques et privées.



Une facilité unique, dédiée aux énergies renouvelables en Afrique, qui élimine les risques de liquidité et assure la réussite des IPP.



La Facilité Régionale de Soutien à la Liquidité (RLSF) est un instrument de garantie mixte, que fournit ATIDI aux producteurs indépendants d'énergie (IPP) renouvelable qui vendent l'électricité générée par leurs projets aux compagnies d'électricité publiques.

La RLSF a été créée pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques et attirer des investissements en soutenant les projets d'énergie renouvelable dans les états membres d'ATIDI. Elle soutient les projets d'énergie renouvelable de petite et moyenne envergure dont la capacité installée ne dépasse pas 100 MW, en protégeant les IPP contre le risque de retard de paiement de la part des sociétés publiques d'énergie (les projets de plus grande envergure peuvent être considérés au cas par cas). La bancabilité des projets est ainsi améliorée et un plus grand nombre de projets parviennent au stade du bouclage financier.

La RLSF a été lancée conjointement par ATIDI et la KfW Development Bank en 2017, avec un financement supplémentaire de l'Agence norvégienne de coopération au développement (Norad) en février 2022. Les IPP établis dans les états membres ayant signé un protocole d'accord avec ATIDI peuvent bénéficier de la couverture RLSF.



implemented by
KfW



Assurance-risques politiques/investissement

Dans le secteur de l'énergie, ATIDI propose également une assurance contre les risques politiques ou d'investissement aux producteurs indépendants d'énergie (IPP) et/ou aux sociétés indépendantes de transmission d'énergie (ITP).

Cette assurance, qui peut bénéficier aux prêteurs et/ou aux actionnaires, peut couvrir les risques suivants :

- Confiscation, expropriation, nationalisation et saisie ;
- Inconvertibilité de devise /restrictions de transfert ;
- Guerre et troubles civils ;
- Non exécution de sentence arbitrale ou rupture de contrat ; et
- Embargo.

La capacité d'ATIDI à fournir une telle couverture d'assurance contre les risques politiques est soumise aux conditions suivantes :

1. La centrale électrique ou la ligne de transmission doit être située dans un pays membre d'ATIDI ;
2. Pour les projets de production raccordés au réseau, le producteur d'électricité indépendant doit signer un accord avec la compagnie publique d'électricité (tels qu'un accord d'achat d'électricité) et le gouvernement du pays hôte. Cet accord peut prendre la forme d'un accord de mise en œuvre, d'une garantie gouvernementale, d'une convention de concession ou d'une lettre de soutien/confort, en fonction des exigences spécifiques du pays ;
3. Le pays hôte et le secteur doivent faire l'objet d'évaluations préalables jugées satisfaisantes par ATIDI ;
4. Le porteur du risque (assuré potentiel) doit conserver une part de rétention minimale, généralement fixée à 10 % ;
5. Un avis de non-objection doit être obtenu de la part du gouvernement du pays hôte avant l'émission de la police d'assurance.

Outil de Transparence

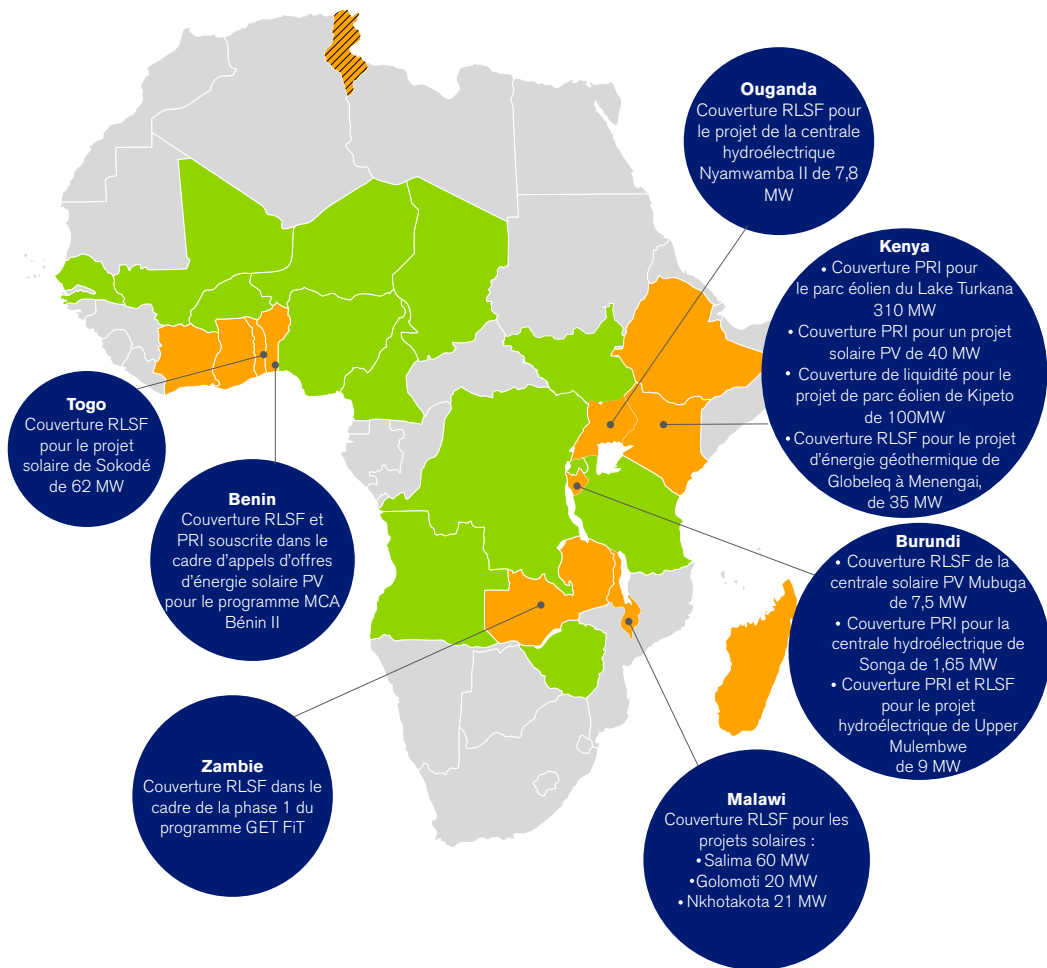
Il s'agit d'une plateforme en ligne qui collecte, suit et fournit des informations sur les paiements effectués par les services publics nationaux aux producteurs indépendants d'électricité (IPP) en activité. L'outil associe les factures émises par les IPP aux paiements reçus, et génère des rapports qui permettent aux IPP de comparer leur expérience de paiement entre eux, de voir l'évolution du comportement de paiement au fil du temps avec différents niveaux de granularité et de comparer les antécédents des différents acheteurs d'énergie publics de la région.

ATIDI publiera périodiquement les tendances notables et des rapports liés aux pays.

Admissibilité

- Les IPP bénéficiant de la RLSF participeront automatiquement.
 - La participation est ouverte à tous les autres IPP opérant dans un pays ayant signé le protocole d'accord de la RLSF.
 - Les acheteurs d'électricité publiques (compagnies d'électricité nationales) peuvent également participer, accéder aux rapports et valider les données fournies par les IPP.
 - Les IPP situés dans des pays n'ayant pas signé le protocole d'accord peuvent également participer, sous réserve des accords de confidentialité. Dans le cas où ces accords les empêchent de partager des informations, ils peuvent toujours télécharger leurs données et consulter les rapports. Toutefois, leurs données ne seront pas partagées et elles ne seront pas incluses dans les rapports généraux.
-

Projets et initiatives appuyés dans le secteur de l'énergie



 Etats membres d'ATIDI ayant signé le protocole RLSF

 Etats membres d'ATIDI n'ayant pas encore signé le protocole RLSF

 La République de Tunisie a signé le protocole d'entente RLSF mais n'a pas encore finalisé son adhésion à ATIDI.

Pour un complément d'information, prière vous adresser à notre équipe à rlsf@atidi.africa

atidi.africa/fr

